

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE ORDINAIRE**

**9 MARS 2026
20 H**

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 9 mars 2026, à 20 h, à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Frederick Groulx, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Caroline Charland, Natalie Parent et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse

Absences motivées : Messieurs les conseillers Marc-André Savaria et Gaétan Marcil

Sont également présents : M. Pierre-Guy Dallaire, *directeur général par intérim*
Mme Mylène Rioux, *directrice adjointe des Services juridiques et greffière*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Demande d'information quant aux différentes radiations d'avis d'assujettissement au droit de préemption visant certains lots situés en zone agricole;
- Demande de précision quant à l'autorisation de signature de l'entente relative à l'acte de vente intervenu le 18 décembre 2024 quant au paiement du prix d'achat des lots numéros 6 615 623 et 6 638 720 et à la vente du lot numéro 6 638 719;
- Remise d'épinglettes soulignant l'appui de la Ville de Varennes pour la Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles;
- Demande d'information sur les travaux projetés par la Ville en lien avec la fermeture du Complexe aquatique;
- Demande de précision quant au choix de la date de fermeture du Complexe aquatique.

Fin de la première période de questions.

DÉPÔTS

Dépôt – Mouvement de personnel

La greffière prend acte du dépôt du *Rapport de mouvement de personnel – Embauches du personnel* numéro MP-2026-03 préparé par le Service des ressources humaines en date du 3 mars 2026.

Dépôt – Audit d'optimisation des ressources – Gestion du processus budgétaire

La greffière prend acte du dépôt du rapport de l'audit d'optimisation des ressources – Gestion du processus budgétaire réalisé par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. le 30 janvier 2026.

Dépôt – Rapport de reddition de comptes relativement aux projets d’habitations traités en vertu de l’article 93 de la Loi 31 modifiant diverses dispositions législatives en matière d’habitation – Année 2025

La greffière prend acte du dépôt du rapport de reddition de comptes pour l’année civile 2025 produit par le directeur du Service de l’urbanisme et de l’environnement, en vertu l’article 93 de la *Loi 31 modifiant diverses dispositions législatives en matière d’habitation*, dans lequel le projet autorisé d’habitation y est décrit, soit le projet de construction de quatre bâtiments principaux multifamiliaux au 50, 60, 70 et 80, rue Riendeau.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2026-058

**Approbation du procès-verbal
Séance ordinaire 2 février 2026**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 2026, tel que présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

2026-059

**Approbation du procès-verbal
Séance extraordinaire 16 février 2026**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 février 2026, tel que présenté par la directrice adjointe des Services juridiques et greffière.

ADOPTÉE.

2026-060

Approbation des comptes – Février 2026

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Frederick Groulx
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’APPROUVER la liste des comptes à payer, soit 6 189 950,68 \$ au fonds d’administration, 1 896 701,04 \$ au fonds des dépenses en immobilisation, pour un total de 8 086 651,72 \$, préparée et déposée par la directrice du Service des finances et trésorière pour le mois de février 2026.

Certificat de la trésorière numéro 4086

ADOPTÉE.

2026-061

Demande d'autorisation de transferts budgétaires pour 2025 et 2026

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires de 7 315 \$ au fonds d'administration et de 5 426 \$ en projets d'investissements pour l'année 2025 et de 344 040 \$ au fonds d'administration et de 686 600 \$ en projets d'investissements pour l'année 2026, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 3 mars 2026 et joints à la présente.

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2026-11 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement – Règlement 985-10 modifiant le règlement 985 relatif à la signalisation afin de modifier les interdictions de stationnement et la zone scolaire de la rue D'Youville et d'ajouter une zone scolaire sur la rue Jodoin

Avis de motion est donné par madame la conseillère Geneviève Labrecque

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 985-10 modifiant le règlement 985 relatif à la signalisation afin de modifier les interdictions de stationnement et la zone scolaire de la rue D'Youville et d'ajouter une zone scolaire sur la rue Jodoin.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

A-2026-12 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement – Règlement 1002-1 modifiant le règlement 1002 décrétant l'imposition des taxes foncières, de certaines tarifications et compensations, le financement de réserves financières, le remboursement des prêts FIME, la fixation des taux d'intérêt des arrérages ainsi que le nombre de versements pour le paiement des taxes de l'année financière 2026 afin de modifier les frais associés à l'enlèvement des matières organiques

Avis de motion est donné par madame la conseillère Carine Durocher

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 1002-1 modifiant le règlement 1002 décrétant l'imposition des taxes foncières, de certaines tarifications et compensations, le financement de réserves financières, le remboursement des prêts FIME, la fixation des taux d'intérêt des arrérages ainsi que le nombre de versements pour le paiement des taxes de l'année financière 2026 afin de modifier les frais associés à l'enlèvement des matières organiques.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

A-2026-13 **Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement – Règlement 1006 décrétant des travaux de reconstruction de la rue des Tilleuls et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n’excédant pas 1 335 000 \$ pour en acquitter le coût**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 1006 décrétant des travaux de reconstruction de la rue des Tilleuls et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n’excédant pas 1 335 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

A-2026-14 **Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement – Règlement 1007 prohibant l’épandage de déjections animales et autres substances pour l’année 2026**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Frederick Groulx

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 1007 prohibant l’épandage de déjections animales et autres substances pour l’année 2026.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

2026-062 **Adoption – Règlement RM-VAR-302-2 modifiant le règlement RM-VAR-302 relatif aux animaux afin de modifier l’enregistrement des chiens d’assistance**

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été donné et qu’un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 2 février 2026;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Charland

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’ADOPTER le règlement RM-VAR-302-2 modifiant le règlement RM-VAR-302 relatif aux animaux afin de modifier l’enregistrement des chiens d’assistance.

ADOPTÉE.

2026-063 **Adoption – Règlement 631-57 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l’ensemble des services de la Ville afin d’apporter des modifications aux annexes A et C relativement aux frais des licences pour chiens d’assistance et à la célébration des mariages et unions civiles**

CONSIDÉRANT qu’un avis de motion a été donné et qu’un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 2 février 2026;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 631-57 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications aux annexes A et C relativement aux frais des licences pour chiens d'assistance et à la célébration des mariages et unions civiles.

ADOPTÉE.

2026-064 Adoption – Règlement 808-13 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation durable Programme Rénovation » afin de prévoir son application et les modalités pour l'année 2026

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 2 février 2026;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 808-13 modifiant le règlement 808 établissant le programme de subventions « Varennes – Habitation durable Programme Rénovation » afin de prévoir son application et les modalités pour l'année 2026.

ADOPTÉE.

2026-065 Adoption – Règlement 1004 décrétant des travaux de rénovation et de maintien d'actif au Complexe aquatique et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 3 400 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 2 février 2026;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Frederick Groulx
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 1004 décrétant des travaux de rénovation et de maintien d'actif au Complexe aquatique et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 3 400 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2026-066

Adoption – Règlement 1005 décrétant des travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et réfection du pavage des rues Charbonneau et Brunelle et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 633 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 2 février 2026;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 1005 décrétant des travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et réfection du pavage des rues Charbonneau et Brunelle et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 633 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2026-067

Adoption finale – Règlement 707-162 modifiant le règlement de zonage 707 afin de permettre la vente au détail d'armoires de cuisine et de salle de bain dans la zone C-229 (Route 132 / Chemin du Pays-Brulé / Boulevard Lionel-Boulet)

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire autres du 15 décembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 19 janvier 2026;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville en date du 3 février 2026 invitant tout intéressé à transmettre, au plus tard le 11 février 2026 une demande afin que le projet soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue dans les délais légaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Frederick Groulx
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 707-162 modifiant le règlement de zonage 707 afin de permettre la vente au détail d'armoires de cuisine et de salle de bain dans la zone C-229 (Route 132 / Chemin du Pays-Brulé / Boulevard Lionel-Boulet).

ADOPTÉE.

2026-068

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-010
Permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel
35, rue Sainte-Marie**

CONSIDÉRANT la demande reçue visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel situé au 35, rue Sainte-Marie, par l'ajout de deux

unités d'habitation;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-007 du comité consultatif d'urbanisme datée du 3 février 2026 recommandant au conseil de refuser la demande;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de permettre la réalisation du projet d'agrandissement, sous conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Frederick Groulx
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-010 visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel par l'ajout de deux unités d'habitation situé au 35, rue Sainte-Marie, dans la zone H-633, le tout, selon les plans concepts datés du 15 octobre 2025, version 2, conditionnellement à l'installation d'acrylique de type brique sur la totalité du rez-de-chaussée en façade et à la plantation de deux arbres dans la cours avant.

ADOPTÉE.

2026-069 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-099
Permettre la transformation d'un bâtiment principal commercial
1351, boulevard Lionel-Boulet
Scène Ethique

CONSIDÉRANT la demande reçue afin permettre la transformation d'un bâtiment principal commercial situé au 1351, boulevard Lionel-Boulet, par l'installation d'une porte de garage, le remplacement du revêtement extérieur et le réaménagement d'une partie de l'aire de stationnement;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-015 du comité consultatif d'urbanisme datée du 3 février 2026 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère
Caroline Charland
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-099 afin de permettre la transformation d'un bâtiment principal commercial par l'installation d'une porte de garage, le remplacement du revêtement extérieur et le réaménagement d'une partie de l'aire de stationnement situé au 1351, boulevard Lionel-Boulet, dans la zone I-207, le tout, selon les plans concepts datés du 22 janvier 2026, version 2.

ADOPTÉE.

2026-070 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-102
Permettre la modification d'un bâtiment résidentiel patrimonial
29, rue Massue

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'un bâtiment résidentiel patrimonial située au 29, rue Massue, par la modification de l'ouverture à l'étage de la façade arrière du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-006 du comité consultatif d'urbanisme datée du 3 février 2026 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-102 afin de permettre la modification d'un bâtiment résidentiel patrimonial par la modification de l'ouverture à l'étage de la façade arrière du bâtiment principal situé au 29, rue Massue, dans la zone H-632, le tout, selon la demande de permis de construction déposée par les requérants le 3 décembre 2025.

ADOPTÉE.

2026-071

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-104
Permettre la modification d'enseignes murales
606, boulevard Lionel-Boulet
Manulift

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'enseignes murales situées au 606, boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-013 du comité consultatif d'urbanisme datée du 3 février 2026 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Frederick Groulx
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-104 afin de permettre la modification d'enseignes murales situées au 606, boulevard Lionel-Boulet, dans la zone I-227, le tout, selon les plans déposés concepts datés du 3 décembre 2025.

ADOPTÉE.

2026-072

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-105
Permettre la modification d'une enseigne détachée
2085, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre la modification d'une enseigne détachée située au 2085, route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-009 du comité consultatif d'urbanisme datée du 3 février 2026 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Frederick Groulx
APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-105 afin de permettre la modification d'une enseigne murale située au 2085, route Marie-Victorin, dans la zone C-602, le tout, selon les plans des dossiers 254465, 254467, 254486 et 254500.

ADOPTÉE.

2026-073 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2026-001
Permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal commercial
925, boulevard Lionel-Boulet
Réfrabec

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal commercial situé au 925, boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-014 du comité consultatif d'urbanisme datée du 3 février 2026 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Charland
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2026-001 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal commercial situé au 925, boulevard Lionel-Boulet, dans la zone I-208, le tout, selon les plans concepts datés du 17 décembre 2025.

ADOPTÉE.

2026-074 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2026-002
Régulariser la modification d'une enseigne détachée et d'une enseigne murale
2082, route Marie-Victorin
Arc-en-ciel

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de régulariser la modification d'une enseigne détachée et d'une enseigne murale située au 2082, route Marie-Victorin, par le remplacement du plexiglas et le déplacement de cette dernière;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-008 du comité consultatif d'urbanisme datée du 3 février 2026 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2026-002 afin de régulariser la modification d'une enseigne détachée et d'une enseigne murale par le remplacement du plexiglas et le déplacement de cette dernière située au 2082, route Marie-Victorin, dans la zone C-602, le tout, selon la demande de certificat d'autorisation déposée par les requérants le 22 janvier 2026.

ADOPTÉE.

2026-075

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2026-004
Permettre l'agrandissement d'un bâtiment commercial
2102, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment commercial situé au 2102, route Marie-Victorin, par l'ajout d'un étage, par l'agrandissement de l'aire du bâtiment et par des transformations majeures aux étages existants;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-010 du comité consultatif d'urbanisme datée du 3 février 2026 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2026-004 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment commercial par l'ajout d'un étage, par l'agrandissement de l'aire du bâtiment et par des transformations majeures aux étages existants situé au 2102, route Marie-Victorin, dans la zone C-602, le tout, selon les plans concepts datés du 12 août 2025, version 3.

ADOPTÉE.

2026-076

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2026-003
Régulariser la modification d'un bâtiment principal commercial
597, boulevard Lionel-Boulet
*Électricité Michel Langlois***

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de régulariser la modification d'un bâtiment principal commercial situé au 597, boulevard Lionel-Boulet, dont l'enveloppe du bâtiment a été repeint de couleur blanc et noir;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-011 du comité consultatif d'urbanisme datée du 3 février 2026 recommandant au conseil d'autoriser la demande, sous condition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Frederick Groulx
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2026-003 afin de régulariser la modification d'un bâtiment principal commercial dont l'enveloppe du bâtiment a été repeint de couleur blanc et noir situé au 597, boulevard Lionel-Boulet, dans la zone C-228, le tout, selon la description des travaux déposée par le requérant le 28 janvier 2026, conditionnement à ce qu'un plan de bonification des aménagements paysagers soit déposé au service de l'urbanisme.

ADOPTÉE.

2026-077 **Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2025-103**
Régulariser la modification des enseignes murales et de l'enseigne
détachée
597, boulevard Lionel-Boulet
Électricité Michel Langlois

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de régulariser la modification des enseignes murales et de l'enseigne détachée situées au 597, boulevard Lionel-Boulet, par le remplacement des plexiglas;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2026-012 du comité consultatif d'urbanisme datée du 3 février 2026 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Charland
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2025-103 afin de régulariser la modification des enseignes murales et de l'enseigne détachée par le remplacement des plexiglas situées au 597, boulevard Lionel-Boulet, dans la zone C-228, le tout, selon les plans déposés par les requérants et datés du 3 décembre 2025, version 1.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2026-078 **Dépôt d'une demande – Fonds municipal pour la biodiversité – Fondation de la Faune du Québec et Société pour la nature et les parcs du Québec**

CONSIDÉRANT que le rapport de caractérisation écologique réalisé en 2024 dans le boisé du Moulin, situé dans le parc Saint Charles, met en évidence plusieurs problématiques, notamment une dégradation accélérée du milieu, une perte d'habitats potentiels pour des espèces à statut particulier ainsi qu'une diminution de l'accessibilité sécuritaire pour les citoyens;

CONSIDÉRANT que des interventions de restauration écologique doivent être entreprises, incluant la restauration d'habitats, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la plantation d'arbres et la sécurisation des sentiers utilisés par les citoyens;

CONSIDÉRANT que le Fonds municipal pour la biodiversité, mis en place par la Société pour la nature et les parcs du Québec en collaboration avec la Fondation de la faune du Québec, offre actuellement une opportunité de financement destinée à soutenir de telles démarches, et qu'un montant de 41 287 \$ est alloué à la Ville de Varennes;

CONSIDÉRANT que la Ville ne peut déposer elle-même une demande au Fonds municipal pour la biodiversité;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Nature-Action Québec datée du 10 février 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division par intérim –

Développement durable en date du 17 février 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Nature-Action Québec à déposer, au nom de la Ville de Varennes, une demande au Fonds municipal pour la biodiversité de la Société de la nature et les parcs du Québec en collaboration avec la Fondation de la faune du Québec, pour le montant alloué de 41 287 \$, et ce, afin de réaliser les actions prévues à l'offre de services professionnels datée du 10 février 2026.

ADOPTÉE.

2026-079

Demande d'aide financière – Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Réfection complète des terrains de tennis au Parc Marie-Victorin

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (ci-après nommé « PAFIRSPA ») est un programme d'aide financière qui a pour objectif d'augmenter la présence d'infrastructures en bon état dans toutes les régions du Québec et l'accessibilité à ces infrastructures pour la population;

CONSIDÉRANT que le Volet 1 – Infrastructures sportives et récréatives du PAFIRSPA permet de financer la réalisation de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives favorisant la pratique d'activités physiques, excluant les infrastructures de plein air;

CONSIDÉRANT que le projet « Réfection complète des terrains de tennis au Parc Marie-Victorin » est tout indiqué pour obtenir une aide financière dans le cadre du Volet 1 du PAFIRSPA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la présentation du projet « Réfection complète des terrains de tennis au Parc Marie-Victorin » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

DE CONFIRMER l'engagement de la Ville de Varennes à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

DE DÉSIGNER monsieur Pier-Luc Millette, directeur du Service du Génie, ou en son absence madame Caroline Gagnon, chargée de projets et coordonnatrice municipale adjointe de sécurité civile du Service du génie, comme personnes autorisées à agir au nom de la Ville de Varennes et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE.

2026-080 **Demande d'aide financière – Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Travaux de rénovation et de maintien d'actif au Complexe aquatique**

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (ci-après nommé « PAFIRSPA ») est un programme d'aide financière qui a pour objectif d'augmenter la présence d'infrastructures en bon état dans toutes les régions du Québec et l'accessibilité à ces infrastructures pour la population;

CONSIDÉRANT que le Volet 1 – Infrastructures sportives et récréatives du PAFIRSPA permet de financer la réalisation de projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives favorisant la pratique d'activités physiques, excluant les infrastructures de plein air;

CONSIDÉRANT que le projet « Travaux de rénovation et de maintien d'actif au Complexe aquatique » est tous indiqué pour obtenir une aide financière dans le cadre du Volet 1 du PAFIRSPA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Frederick Groulx
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la présentation du projet « Travaux de rénovation et de maintien d'actif au Complexe aquatique » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

DE CONFIRMER l'engagement de la Ville de Varennes à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

DE DÉSIGNER monsieur Pier-Luc Millette, directeur du Service du Génie, ou en son absence madame Caroline Gagnon, chargée de projets et coordonnatrice municipale adjointe de sécurité civile du Service du génie, comme personnes autorisées à agir au nom de la Ville de Varennes et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-081 **Appui de la Ville de Varennes – Demande à la CPTAQ d'aliénation d'une partie du lot 6 224 555 – Chemin des Sucrieries**

CONSIDÉRANT que les propriétaires du lot 6 224 556 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, souhaitent acquérir une partie du lot 6 224 555 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, laquelle sera fusionnée à la suite d'une opération cadastrale;

CONSIDÉRANT que le lot 6 224 556 bénéficie de droits acquis de nature résidentielle reconnus par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (ci-après « CPTAQ »), conformément aux déclarations antérieures effectuées auprès de celle-ci;

CONSIDÉRANT que le seul moyen pour le propriétaire d'agrandir le lot 6 224 556 pour se conformer au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* est d'acquérir de son voisin une parcelle de terrain contiguë, d'où la nécessité de la présente demande;

CONSIDÉRANT que la partie visée par l'aliénation est d'une superficie limitée et que le projet n'aura aucun impact sur les activités agricoles existantes sur les lots voisins, ni sur la capacité agricole du territoire;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ requière un appui de la Ville de Varennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Frederick Groulx

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la demande d'autorisation présentée à la CPTAQ visant l'aliénation d'une partie du lot 6 224 555 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, en vue de sa fusion au lot 6 224 556 et afin de se rendre conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*;

QUE la présente résolution est motivée en fonction des critères de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

QUE la présente démarche est en conformité à la réglementation d'urbanisme et au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE.

2026-082

**Entente intermunicipale – Service de navette fluviale –
Montréal-Varennes-Repentigny
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-108, adoptée lors de la séance ordinaire du 7 avril 2025, confirmant la participation de la Ville de Varennes au projet de service de navette fluviale intermunicipale entre les villes de Repentigny, Varennes et Montréal pour les années 2026 à 2028, avec option de renouvellement pour les années 2029 et 2030, conditionnellement à ce que l'ensemble des villes partenaires participent également;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public effectué par la Ville de Repentigny relativement à un contrat pour la fourniture et l'opération d'une navette fluviale;

CONSIDÉRANT que la Ville de Repentigny a octroyé le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Croisières Navark inc.;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre du service de navette fluviale nécessite la conclusion d'une entente intermunicipale afin de régir les différentes modalités, comme prévu par la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature d'une entente intermunicipale relativement au service de navette fluviale pour les années 2026 à 2028, avec option de renouvellement pour les années 2029 et 2030, avec les villes de Repentigny

et Montréal, par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et par le directeur des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2026-083 Acte de cession – Lot 6 711 467 – 2014, boulevard René-Gaultier
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que l'Office régional d'habitation de Marguerite-D'Youville (ci-après nommé « ORH ») est responsable de la gestion des logements sociaux sur le territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville (ci-après nommée « MRC »);

CONSIDÉRANT la résolution 2025-197, adoptée lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2025, autorisant l'ORH à réaliser pour et au nom de la Ville, l'ensemble des démarches nécessaires à la transformation du bâtiment anciennement situé au 2016, boulevard René-Gaultier, afin de permettre la construction d'un immeuble de 35 unités de logements sociaux et abordables;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-312, adoptée lors de la séance extraordinaire autres du 15 décembre 2025, appuyant l'ORH dans la réalisation du projet de construction;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de contribuer financièrement à la hauteur de 20 % des coûts de réalisation selon le montage financier du projet autorisé par Desjardins en date du 7 janvier 2026;

CONSIDÉRANT que la cession du lot 6 711 467 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, au bénéfice de l'ORH est requise afin notamment de permettre le lancement officiel des travaux de construction de l'immeuble;

CONSIDÉRANT l'article 29.4 de la *Loi sur les cités et villes* qui permet à une ville de céder un terrain à titre gracieux en faveur d'un office d'habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature d'un acte de cession pour le lot 6 711 467 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, avec l'Office régional d'habitation de Marguerite-D'Youville, ainsi que tout autre acte donnant effet à la présente, par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et par le directeur des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

**2026-084 Entente relative à l'acte de vente intervenu le 18 décembre 2024 quant au
paiement du prix d'achat des lots numéros 6 615 623 et 6 638 720 et à la
vente du lot numéro 6 638 719 – Route Marie-Victorin et chemin de la
Baronnie
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la convention d'achat-vente signée en date du 12 mars 2018 concernant l'acquisition par la Ville de plusieurs lots de Péтромont et leur

réhabilitation par celui-ci, à être revendus à Les Investissements Marie-Victorin VLL Limitée;

CONSIDÉRANT l'achat par la Ville des lots numéros 6 615 623 et 6 638 720 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, de Pétromont le 18 juin 2024 et revendu à Les Investissements Marie-Victorin VLL Limitée le 18 décembre 2024 et payable lors de l'acquisition par celui-ci du lot 6 638 719 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT que la Ville a fait l'acquisition du lot 6 638 719 le 13 février 2025, appartenant à Pétromont;

CONSIDÉRANT la découverte de sol encore contaminé sur le lot 6 638 719, malgré les processus de décontamination de Pétromont;

CONSIDÉRANT que la Ville, Pétromont et Les Investissements Marie-Victorin VLL Limitée doivent convenir des différentes solutions transactionnelles dans une perspective de règlement, à l'intérieur d'une entente relative à l'acte de vente réalisée le 18 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Frederick Groulx

APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la signature d'une entente relative à l'acte de vente intervenu le 18 décembre 2024 quant au paiement du prix d'achat des lots numéros 6 615 623 et 6 638 720 et à la vente du lot numéro 6 638 719 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, à Les Investissements Marie-Victorin VLL Limitée, ainsi que tout autre acte donnant effet à la présente, par monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et par le directeur des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2026-085

Radiation d'avis d'assujettissement au droit de préemption – Lots 6 146 336, 6 146 402 et 6 146 405 – 1400, chemin de la Côte-d'en-Haut

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 7 mars 2023 du règlement 966 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-163 identifiant les lots visés au règlement 966;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes souhaite retirer les avis d'assujettissement des lots identifiés à l'annexe 6 – Secteur ceinture verte de la résolution 2023-163 et situés sur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT l'avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 512 634 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères sur les lots 6 146 336, 6 146 402 et 6 146 405 au cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par monsieur le conseiller Frederick Groulx

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à la radiation volontaire de l'avis d'assujettissement au droit de préemption publié sous le numéro 28 512 634 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères, visant les lots 6 146 336, 6 146 402 et 6 146 405 du cadastre du Québec;

D'AUTORISER la signature de l'acte de radiation de l'avis d'assujettissement par le directeur des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2026-086 Radiation d'avis d'assujettissement au droit de préemption – Lot 6 146 401 – Route 132

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 7 mars 2023 du règlement 966 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-163 identifiant les lots visés au règlement 966;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes souhaite retirer les avis d'assujettissement des lots identifiés à l'annexe 6 – Secteur ceinture verte de la résolution 2023-163 et situés sur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT l'avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 500 405 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères sur le lot 6 146 401 au cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Charland
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RENONCER à exercer un droit de préemption sur le lot 6 146 401;

DE PROCÉDER à la radiation volontaire dudit avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 500 405 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères;

D'AUTORISER la signature de l'acte de radiation de l'avis d'assujettissement par le directeur des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2026-087 Radiation d'avis d'assujettissement au droit de préemption – Lot 6 224 010 – 100, chemin du Petit-Bois

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 7 mars 2023 du règlement 966 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-163 identifiant les lots visés au règlement 966;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes souhaite retirer les avis d'assujettissement des lots identifiés à l'annexe 6 – Secteur ceinture verte de

la résolution 2023-163 et situés sur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT l'avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 500 402 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères sur le lot 6 224 010 au cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RENONCER à exercer un droit de préemption sur le lot 6 224 010;

DE PROCÉDER à la radiation volontaire dudit avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 500 402 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères;

D'AUTORISER la signature de l'acte de radiation de l'avis d'assujettissement par le directeur des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2026-088 Radiation d'avis d'assujettissement au droit de préemption – Lots 6 224 110 et 6 224 484 – Chemin de la Baronnie

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 7 mars 2023 du règlement 966 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-163 identifiant les lots visés au règlement 966;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes souhaite retirer les avis d'assujettissement des lots identifiés à l'annexe 6 – Secteur ceinture verte de la résolution 2023-163 et situés sur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT l'avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 512 631 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères sur les lots 6 224 110 et 6 224 484 au cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Charland APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RENONCER à exercer un droit de préemption sur les lots 6 224 110 et 6 224 484;

DE PROCÉDER à la radiation volontaire dudit avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 512 631 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères;

D'AUTORISER la signature de l'acte de radiation de l'avis d'assujettissement par le directeur des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2026-089 Radiation d'avis d'assujettissement au droit de préemption – Lot 6 224 510 – Chemin de la Baronnie

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 7 mars 2023 du règlement 966 déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et les fins municipales auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-163 identifiant les lots visés au règlement 966;

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes souhaite retirer les avis d'assujettissement des lots identifiés à l'annexe 6 – Secteur ceinture verte de la résolution 2023-163 et situés sur des terres agricoles;

CONSIDÉRANT l'avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 500 392 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères sur le lot 6 224 510 au cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RENONCER à exercer un droit de préemption sur le lot 6 224 510;

DE PROCÉDER à la radiation volontaire dudit avis d'assujettissement publié sous le numéro 28 500 392 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Verchères;

D'AUTORISER la signature de l'acte de radiation de l'avis d'assujettissement par le directeur des Services juridiques et greffe, ou en son absence, la directrice adjointe, pour et au nom de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2026-090 Radiation d'une mauvaise créance – Dossier provisionné au 31 décembre 2024

CONSIDÉRANT que dans le cadre des festivités du 350^e anniversaire de la Ville de Varennes, une entente de partenariat a été conclue avec Construction Broccolini inc. comprenant notamment des volets de publicité et de promotion intégrés aux activités officielles;

CONSIDÉRANT que les services prévus à ladite entente ont été entièrement rendus, mais qu'aucun paiement n'a été effectué tel que prévu;

CONSIDÉRANT que le délai de prescription applicable à la créance est maintenant échu, rendant celle-ci non recouvrable;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et trésorière en date du 17 février 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Frederick Groulx
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RADIER à compter du 31 décembre 2024, la facture relative à l'entente de partenariat conclue entre la Ville de Varennes et Construction Broccolini inc. et de procéder à son élimination des comptes à recevoir de la Ville, celle-ci

étant considérée comme une mauvaise créance non recouvrable.

ADOPTÉE.

2026-091

**Émission d'obligations de 6 562 000 \$ – 27 mars 2026
Concordance, de courte échéance et de prolongation**

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 562 000 \$ qui sera réalisé le 27 mars 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
695	259 369 \$
732	34 730 \$
799	533 200 \$
799	346 700 \$
812	131 300 \$
818	148 300 \$
885	561 300 \$
894	433 300 \$
901	680 800 \$
906	1 001 897 \$
911	526 100 \$
957	1 550 000 \$
989	355 004 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux*, pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 799, 812, 818, 885, 894, 901, 906, 911, 957 et 989, la Ville de Varennes souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 27 mars 2026;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 27 mars et le 27 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice du Service des finances et trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 13261
2020, BOUL. RENE GAULTIER
VARENNES, QC
J3X 1N9

8. que les obligations soient signées par le maire et la directrice du Service des finances et trésorière. La Ville de Varennes, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 799, 812, 818, 885, 894, 901, 906, 911, 957 et 989 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 27 mars 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE.

2026-092

Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable – Approbation du règlement 61 pour la présélection du système d'ozonation pour desservir les villes de Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable pour un montant de 250 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 250 000 \$

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable (ci-après nommée « Régie ») désire présélectionner le système d'ozonation et que 5% de la valeur des équipements, qui sont estimés à cinq millions de dollars (5 000 000 \$), sont nécessaires pour compléter les plans et devis avec l'aide du fournisseur;

CONSIDÉRANT que selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Varennes doit approuver le règlement d'emprunt adopté par la Régie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Frederick Groulx ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER l'adoption du règlement 61 pour la présélection du système d'ozonation pour desservir les villes de Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable

pour un montant de 250 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 250 000 \$.

ADOPTÉE.

2026-093 Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable – Approbation du règlement 62 pour services professionnels pour réfection et mise aux normes des systèmes de génératrices pour desservir les villes de Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable pour un montant de 571 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 571 000 \$

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable (ci-après nommée « Régie ») désire solliciter les services professionnels pour les plans et devis qui serviront à la réfection et la mise aux normes des systèmes de génératrices de l'usine de la Régie située au 1870, route Marie-Victorin à Varennes;

CONSIDÉRANT que selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Varennes doit approuver le règlement d'emprunt adopté par la Régie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER l'adoption du règlement 62 pour services professionnels pour réfection et mise aux normes des systèmes de génératrices pour desservir les villes de Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable pour un montant de 571 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 571 000 \$.

ADOPTÉE.

2026-094 Plan de mise en œuvre pour l'année 2025 – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT l'adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville (ci-après nommée « MRC ») en date du 12 mars 2009;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie*, le Schéma de couverture de risques doit préciser les actions que les municipalités doivent prendre pour atteindre les objectifs de protection optimale contre les incendies, et ce, en intégrant leur plan de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que la MRC est chargée de l'application des mesures prévues au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie*, la MRC doit transmettre au ministre de la Sécurité publique, un rapport d'activités pour son exercice financier précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le plan de mise en œuvre 2025 du Service de sécurité incendie de la Ville de Varennes en matière de sécurité incendie;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE.

**2026-095 Planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire des Patriotes
Avis**

CONSIDÉRANT les articles 272.2 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoient un processus par lequel un centre de services scolaire doit annuellement déterminer ses besoins en matière d'immeubles à acquérir aux fins de construire ou d'agrandir une école ou un centre et, le cas échéant, établir un projet de planification des besoins d'espace;

CONSIDÉRANT que ce processus prévoit que le centre de services scolaire doit demander l'avis du conseil des villes et municipalités de son territoire, qui sont en tout ou en partie situés dans un secteur à l'intérieur duquel un immeuble à acquérir doit être situé, afin de construire ou agrandir une école ou un centre de formation;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Patriotes (ci-après nommé « CSSP ») a transmis un tel projet de Planification des besoins d'espace, le 11 février 2026;

CONSIDÉRANT que l'article 272.5 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que « Le conseil d'une municipalité locale ou d'une municipalité régionale de comté doit, dans les 45 jours suivant la réception du projet de planification des besoins d'espace, transmettre au centre de services scolaire un avis sur celui-ci. »;

CONSIDÉRANT qu'au terme de ce délai de 45 jours, le CSSP procédera à l'adoption de sa Planification des besoins d'espace, avec ou sans modification, et qu'il la transmettra, à nouveau, aux villes et municipalités afin que le conseil de chacune d'entre elles l'approuve ou la refuse;

CONSIDÉRANT que la Planification des besoins d'espace sera par la suite transmise au ministre de l'Éducation, avec toutes les résolutions reçues des villes et municipalités, afin que ce dernier approuve cette Planification, après consultation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et de tout autre ministre concerné;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette approbation par le ministre, la ou les villes et municipalités concernées doivent céder au centre de services scolaire un immeuble situé dans le secteur visé, conforme aux caractéristiques énoncées à la planification et ce, dans les deux ans suivant la prise d'effet de la planification, conformément à l'article 272.10 de la *Loi sur l'instruction publique*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Frederick Groulx

APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DONNER un avis favorable au sujet du projet de Planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire des Patriotes.

ADOPTÉE.

2026-096 Appui de la Ville de Varennes – Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation a proclamé la Semaine pour la prévention de la violence et de l'intimidation et la promotion du bien-être à l'école du 23 au 29 mars 2026;

CONSIDÉRANT que ladite Semaine vise à favoriser un climat scolaire sécuritaire et bienveillant et permet aux acteurs des milieux scolaires d'être formés et de faire connaître des pratiques prometteuses et innovantes;

CONSIDÉRANT que l'initiative favorise l'engagement et la planification d'actions concertées dans les milieux tout au long de l'année scolaire;

CONSIDÉRANT que le Syndicat de Champlain poursuit les mêmes buts que le ministère de l'Éducation avec sa campagne *Mettons un X sur la violence en milieu scolaire*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Charland
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPUYER la prévention contre la violence et l'intimidation dans les écoles à travers la Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles, proclamée par le ministère de l'Éducation, ainsi que par la campagne *Mettons un X sur la violence en milieu scolaire* organisée par le Syndicat de Champlain.

ADOPTÉE.

**2026-097 Désignation à titre de célébrante pour un mariage ou une union civile
Demande au Directeur de l'état civil**

CONSIDÉRANT que les articles 366 et 521.3 (2) du Code civil du Québec permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au Directeur de l'état civil d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

CONSIDÉRANT l'avis d'échéancier du Directeur de l'état civil du 22 septembre 2025, quant aux autorisations de célébrer des mariages ou des unions civiles pour les élus municipaux à la suite de l'élection d'un nouveau conseil municipal lors du scrutin du 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander la désignation d'un autre membre du conseil à titre de célébrant au Directeur de l'état civil;

CONSIDÉRANT que madame la conseillère Caroline Charland désire célébrer des mariages et des unions civiles dans les limites territoriales de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE DEMANDER au Directeur de l'état civil la désignation de madame la conseillère Caroline Charland, conseillère municipale du district 5, à titre de célébrante, afin de célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la Ville de Varennes;

DE TRANSMETTRE la présente résolution au Directeur de l'état civil.

ADOPTÉE.

**2026-098 Calendrier des activités des membres du conseil – Mars 2026
Autorisation de dépenses**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Caroline Charland
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER les dépenses reliées à la présence des élus aux différentes activités, répertoriées au calendrier pour le mois de mars 2026, tel qu'annexé à la présente.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande de précision concernant la durée des travaux prévus au Complexe aquatique;
- Demande d'information au sujet de l'appel d'offres à venir pour la sélection du nouvel exploitant du Complexe aquatique;
- Demande d'information concernant le processus d'échange de terrains visé par le report de l'autorisation de signature de l'acte de vente des lots 6 672 358 et 6 672 359, tel qu'adopté lors de la séance ordinaire du 2 février 2026;
- Demande d'information quant aux embauches prévues pour l'exploitation de la piscine extérieure de la Ville;
- Demande de précision quant à la vente des derniers terrains dans le cadre du projet résidentiel à proximité du parc Saint-Charles;
- Remerciements exprimés de la part du Syndicat de Champlain quant à l'appui de la Ville de Varennes à la semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles;
- Demande d'information quant à la localisation du lot 6 224 556 visé par la demande à la CPTAQ d'aliénation d'une partie du lot 6 224 555;
- Demande de suivi quant à la modification de règlements d'urbanisme afin d'imposer des sanctions accrues en matière de remblayage illégal;
- Demande de précision quant aux causes des problématiques observées dans le boisé du Moulin situé dans le parc Saint-Charles.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 55.

Le maire,

*La directrice adjointe des Services
juridiques et greffière,*

Martin Damphousse

Mylène Rioux, OMA